



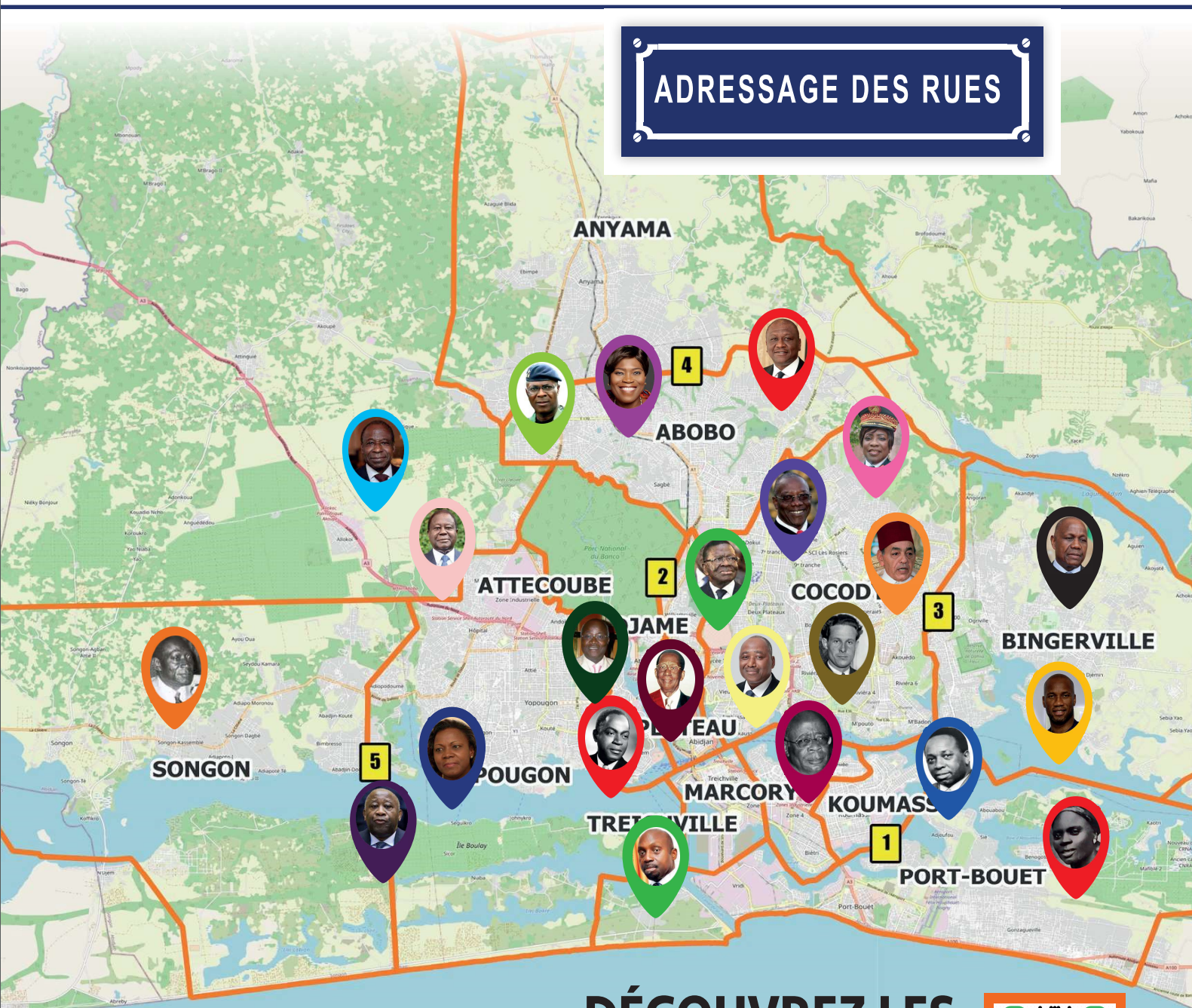
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,  
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

# Newsletter

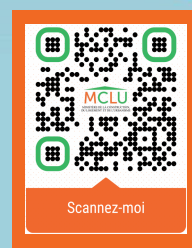
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

N°012 - AOUT 2023

## ADRESSAGE DES RUES



**DÉCOUVREZ LES  
243 DÉNOMINATIONS DES VOIES  
PUBLIÉES SUR LES 2500 ADOPTÉES**



FLASH-INFOS • REPORTAGES • INTERVIEW • BON À SAVOIR • ZOM SUR... • EMPLOI DU MOIS • DEMOLITION • BONNES ADRESSES

Newsletter/Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme/N°012/Août 2023  
[www.construction.gouv.ci](http://www.construction.gouv.ci) - Centre d'Appel 1378/0546954444/0140227878/0707564545



## le PADA (Projet d'Adressage du District d'Abidjan) à pour objectifs :

- 📍 **Matérialiser les numéros d'adresse ;**
- 📍 **Procéder à la dénomination officielle des voies ;**
- 📍 **Constituer une base de données adresses accessible à travers un portail d'application ;**
- 📍 **Fournir et réaliser la pose de plaque ;**



Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Centre d'appel du MCLU au : **1378** du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30.

**bnetd**

**IGNFI**  **GEOFIT**

## 2ÈME ÉDITION DU FORUM D'AFFAIRES CÔTE D'IVOIRE BUSINESS: LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ PRÉSENTE LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

**Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), Monsieur Bruno Nabagné KONÉ, a procédé le mardi 4 juillet 2023, à Paris, en compagnie de son collègue, Amadou KONÉ, Ministre des Transports, et d'une forte délégation, à l'ouverture de la 2e édition du Forum d'Affaires Côte d'Ivoire Business.**

À cette occasion, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a présenté, face à une centaine d'entreprises ivoiriennes et françaises, les potentialités et les opportunités d'investissement en Côte d'Ivoire. << Notre population est majoritairement urbaine. En dix ans, elle a été multipliée par deux. Aujourd'hui, près de 52% d'Ivoiriens, soit 15 millions de personnes, vivent dans les villes, faisant de la Côte d'Ivoire l'un des pays les plus urbanisés du continent >>, a-t-il précisé.

Outre les opportunités liées au secteur de l'urbanisme, des villes durables et de l'habitat, notamment les logements sociaux, Bruno KONÉ a attiré, entre autres, l'attention de ces investisseurs sur le secteur des infrastructures, qui connaît un boom grâce à la réalisation de plusieurs grands projets structurants dans les transports (le projet du métro d'Abidjan, le projet d'extension de l'aéroport d'Abidjan).

**Ces indicateurs de performance de l'économie ivoirienne sont le fruit d'un cadre macroéconomique assaini et favorable aux investissements en Côte d'Ivoire. Notons que cette session, qui s'est soldée par un panel de haut niveau, avait pour objectif de permettre aux entreprises et aux officiels ivoiriens de présenter les potentialités et les opportunités d'investissement en Côte d'Ivoire.**



## LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ A PARTICIPÉ À LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DU PARC DES EXPOSITIONS D'ABIDJAN



Le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a pris part ce lundi 17 juillet 2023 à Port-Bouët à la cérémonie officielle d'inauguration du Parc des Expositions d'Abidjan par le Vice-Président, SEM Tiemoko Meyliet Koné, en présence du Premier Ministre, Patrick Achi, et de plusieurs membres du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Le projet de construction de ce joyau architectural, qui est né de la volonté et du rêve du Président Félix Houphouët-Boigny en 1985, vient accroître le patrimoine de l'État en matière d'espaces culturels et commerciaux. Et sa réalisation, aujourd'hui, est l'œuvre du Président de la République, SEM Alassane Ouattara.

**D'une capacité d'accueil de près de 12 000 places, le Parc des expositions s'inscrit dans l'ambition du Chef de**

**l'État de doter le pays d'infrastructures modernes afin de faire d'Abidjan une place incontournable dans l'organisation d'événements de grande envergure.**

Situé à proximité de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny, le Parc des Expositions d'Abidjan est un complexe ultramoderne destiné à un usage polyvalent.

Il possède des gradins rétractables permettant d'accueillir des conférences internationales (jusqu'à 5 000 personnes assises et 10 000 personnes debout), des salons (agriculture, automobile, jeunesse, tourisme...), des expositions commerciales, des concerts, des fêtes, des banquets, des manifestations politiques et des cérémonies de toutes sortes.



## COOPÉRATION ÉCONOMIQUE : LE PREMIER MINISTRE A PRÉSENTÉ LES OPPORTUNITÉS IVOIRIENNES AU MAIRE DE HOUSTON (USA)

Le Premier Ministre ivoirien, Patrick Achi, a accordé une audience le mercredi 19 juillet 2023, à une importante délégation américaine, conduite par Monsieur Sylvester Turner, maire de la ville de Houston, à laquelle le Ministre Bruno Nabagné Kone a pris part, à la Primature, en présence de plusieurs membres du Gouvernement.

Au cours de cette rencontre, le Chef du Gouvernement a présenté à ses hôtes les nombreuses opportunités d'investissement offertes par la Côte d'Ivoire dans divers secteurs d'activités; notamment la transformation agricole, les logements

sociaux, les technologies de l'information et de la communication ainsi que le secteur industriel.



## LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ ÉCHANGE AVEC UNE DÉLÉGATION DU GROUPE PANAFRICAIN KASTOR AFRICA SUR UN PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 000 LOGEMENTS SOCIAUX À AHOUE



**Le lundi 24 juillet 2023, au Plateau, le Ministre Bruno Nabagné Kone a accordé une audience à une délégation du Groupe KASTOR Africa, conduite par son Administrateur Général, M. Joseph Issouf ZAGRE; en présence de M. Alexandre KOUAME, Directeur de Cabinet, de M. Célestin KOALLA, Directeur Général du Logement et du Cadre de Vie (DGLCV) et du Directeur des Grands Programmes Immobiliers (DGPI), M. DIBI Kokora.**

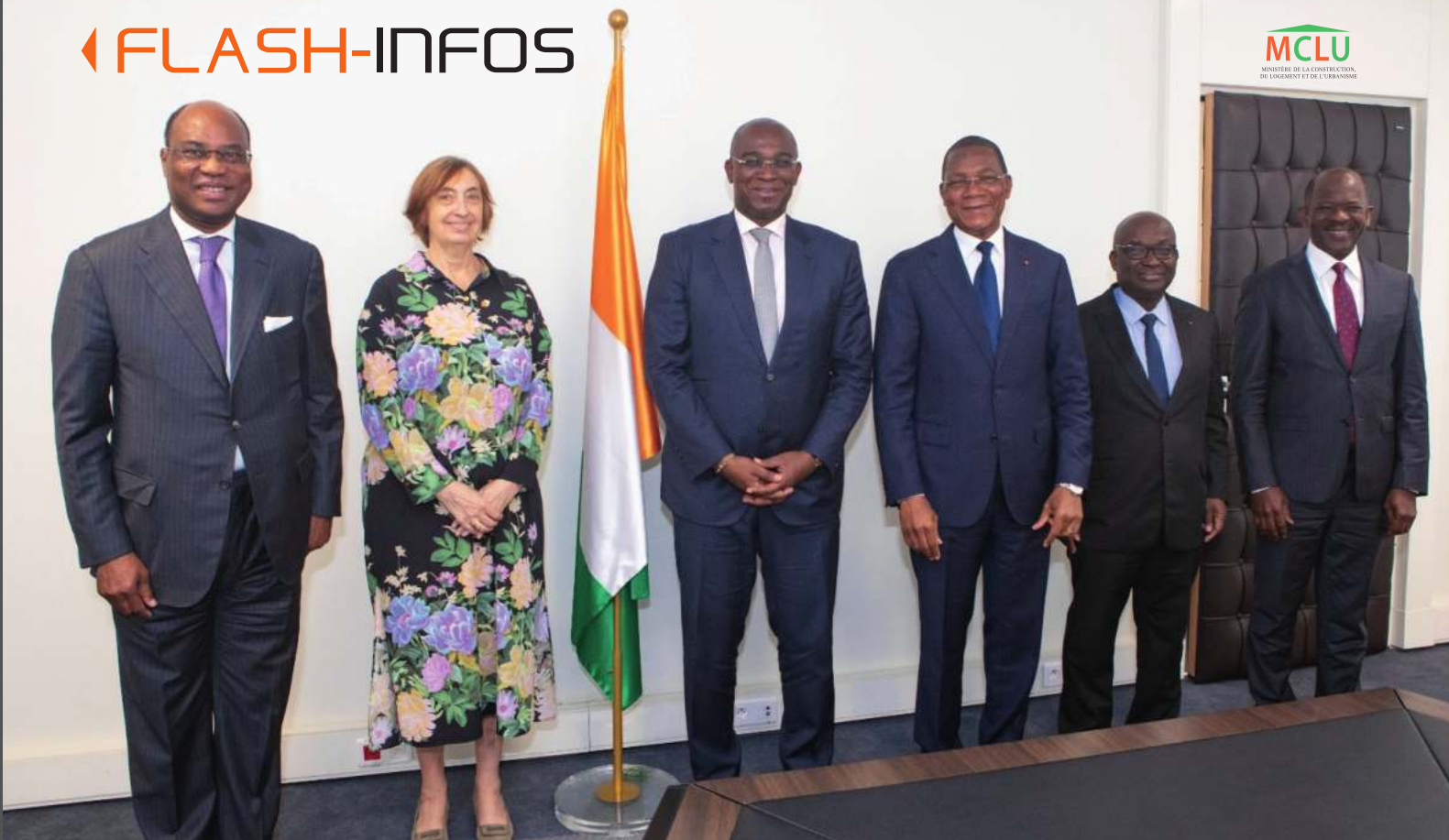
Lors de cette rencontre, les échanges entre le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et les représentants de cette société immobilière panafricaine, intervenant dans le domaine du BTP, de l'aménagement de site, du génie civil, de la promotion immobilière et de la gestion immobilière, ont porté sur la présentation des projets d'investissement en cours du groupe Panafricain en Côte d'Ivoire ainsi que des partenaires techniques et financiers mobilisés pour leur mise en œuvre.

Aussi a-t-il profité de cette séance pour remercier ses hôtes relativement à leur choix porté sur la Côte d'Ivoire, et souhaiter plein succès à l'ensemble des projets dudit groupe. Notamment, la création d'une ville nouvelle à Adiaké, sur une superficie de 1000 ha comprenant la réalisation de plusieurs

équipements et infrastructures, dont la construction de plus de 300 000 logements.

**Et la réalisation de 10 000 logements sociaux et économiques, dont un projet pilote de 3 000 logements sur le site de Ahoué (route d'Alépé).**





## L'OFFRE DE CRÉDIT BANCAIRE DIGITAL D'ORANGE BANK PRÉSENTÉE AU MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ

Le mardi 24 juillet 2023, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a reçu en audience M. Mennan-KOUAMÉ Jean-Louis, Directeur Général de ORANGE BANK, accompagné de plusieurs collaborateurs du groupe Orange, venus présenter une offre de crédit bancaire digital (Orange Bank, Mobile money et Mobile Banking).

Au cours de cette séance de travail qui a essentiellement porté sur le financement du logement social par le crédit digital, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a salué et félicité la délégation d'ORANGE Bank pour cette innovation majeure qui vise à accompagner la mise en œuvre du Programme Présidentiel de Logements Sociaux.

Par ailleurs, il a rassuré les émissaires de la filiale Banque du groupe Orange quant à son entière disponibilité et à celle de son Département ministériel, par le truchement de la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie (DGLCV), pour une franche collaboration afin de concrétiser cet important projet

Rappelons que ce projet innovant, de crédit immobilier digital, permettra, à terme, de faciliter l'accès aux programmes de logements sociaux à l'ensemble des populations ivoiriennes non bancarisées.





**BON À SAVOIR**

**LES TYPES DE DEMANDE D'ACD ET LES COÛTS D'ETABLISSEMENT**

| DEMANDE D'ACD AVEC                   | ABIDJAN / YAKRO | REGION      | DEPARTEMENT | SECTEUR     |
|--------------------------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| • ATTESTATION VILLAGEOISE            | 100 000 FCFA    | 90 000 FCFA | 70 000 FCFA | 30 000 FCFA |
| • LETTRE D'ATTRIBUTION               | 90 000 FCFA     | 80 000 FCFA | 60 000 FCFA | 20 000 FCFA |
| • LETTRE D'ATTRIBUTION +<br>TF / ACP | 80 000 FCFA     | 70 000 FCFA | 50 000 FCFA | 10 000 FCFA |
| • REGULARISATION                     | 150 000 FCFA    | 90 000 FCFA | 70 000 FCFA | 30 000 FCFA |
| • TRANSFERT                          | 90 000 FCFA     | 80 000 FCFA | 60 000 FCFA | 20 000 FCFA |



NOUS SOMMES  
À VOTRE ÉCOUTE

AU



ET AU

05 46 95 44 44  
01 40 22 78 78  
07 07 56 45 45

Signalez  
toute construction anarchique  
en envoyant images et localisation  
au numéro whatsapp suivant:

07 89 04 87 36

## COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME **SUITE À L'AFFAISSEMENT D'UN IMMEUBLE R+5 EN CONSTRUCTION À BESSIKOI, DANS LA COMMUNE DE COCODY**

Le vendredi 21 juillet 2023, aux environs de 8 heures 20 minutes, la Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions (PCCC) a constaté l'affaissement d'un immeuble R+5 en cours de construction sur le lot n° 1511, îlot 155 du lotissement dénommé "BESSIKOI", dans la commune de Cocody. Aucune victime n'est à déplorer. Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a procédé le vendredi 21 juillet 2023 à la démolition totale du bâtiment affaissé.

Il s'agit d'un chantier de construction autorisé suivant l'arrêté N°21-00349/MCLU/CAB/GUPC/OE du 12 juillet 2021, accordant le Permis de Construire. Cependant, le mardi 11 juillet 2023, au cours de nos contrôles de chantier, nos services ont constaté la non-conformité du bâtiment au Permis de Construire. Suite à ce constat, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a procédé à l'arrêt immédiat des travaux et à l'évacuation du chantier, afin de prévenir un éventuel sinistre.

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), qui n'a de cesse d'interpeller nos concitoyens sur le respect des dispositions légales en vigueur dans le domaine de la construction, regrette cet incident.

***L'obtention préalable d'un Permis de Construire, le recours obligatoire à un Architecte et à un bureau de contrôle et de normalisation des risques ou un ingénieur-conseil, constituent les rudiments indispensables à la réalisation de tout projet de construction.***

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) tient à rappeler que le non-respect de la réglementation relative au secteur de la construction expose principalement les Maîtres d'ouvrage (initiateurs des projets de construction) à la rigueur de la loi.



# ◀ ZOOM SUR.... AU CŒUR DE LA DDU

## La Direction du Domaine Urbain

La Direction du Domaine Urbain (DDU) est l'organe du Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) qui administre l'ensemble des terres du domaine privé ou public de l'Etat. Sa mission: assurer la gestion du domaine de l'État en milieu Urbain, appliquer la Législation, la Réglementation et les Procédures de gestion foncière par la délivrance d'actes, instruire la délivrance des Arrêtés de Concession Définitive (ACD) et rédiger les baux emphytéotiques. Zoom !



**DIALLO Abdoulaye**  
Directeur du Domaine Urbain

Le Domaine Urbain est l'ensemble des terres du domaine privé ou public de l'État couvert par les documents d'Urbanisme. Les outils de planification urbains sont les Schémas Directeurs d'Urbanisme, les Plans d'Urbanisme Directeurs, les Plans de lotissement. Il existe deux types de domaines. Le domaine public de l'Etat et le domaine privé de l'Etat. Le domaine public de l'État comprend tous les immeubles qui, par destination, sont à la disposition du public.

Il se définit comme l'ensemble des biens dont le caractère d'utilité publique exige l'intervention de la puissance publique. Ce sont les biens affectés à l'usage direct du public ou à certains services publics. Le domaine Public est inaliénable, imprescriptible et insaisissable. Tandis que le Domaine privé de l'État comprend les immeubles bâtis et non bâtis appartenant à l'État et qui ne sont pas affectés à l'usage du public. Ce sont les terrains appartenant au domaine privé de l'État qui peuvent faire l'objet d'ACD au profit de personnes physiques ou morales en zone urbaine.

## L'ACD

L'Arrêté de Concession Définitive (ACD), c'est l'acte administratif par lequel le Ministre chargé de l'Urbanisme ou le préfet transfère la propriété d'une parcelle de terrain urbain relevant du domaine privé de l'État à une personne physique ou morale. L'ACD profite à son titulaire ; il lui confère un droit réel sur la parcelle dont il fait l'objet. L'ACD profite également à l'État.

Les détenteurs de l'ACD sont amenés à payer les frais liés à la publication de leurs droits au livre foncier; ce qui permet d'identifier les propriétaires fonciers et de maîtriser l'assiette fiscale.

Au sein du Ministère de la Construction, la Direction du Domaine Urbain, dirigée par Monsieur Diallo Abdoulaye, occupe une place prépondérante dans la rédaction des actes administratifs liés à la gestion des terrains urbains. Lors de notre récente rencontre avec Monsieur DJEHIO Richmont, Assistant du Directeur du Domaine Urbain, nous avons pu découvrir plus en détail les activités de cette direction essentielle.

La principale mission de la Direction du Domaine Urbain consiste à rédiger les arrêtés de concessions définitives, traiter les demandes de duplicata de lettres d'attribution et répondre aux demandes de position foncière, également connues sous le nom d'états domaniaux. Ces documents revêtent une importance capitale, car ils fournissent des informations historiques précieuses sur les transactions foncières, garantissant ainsi une gestion efficace du patrimoine foncier urbain.

**Pour mener à bien ses missions, la Direction du Domaine Urbain est structurée en différents Centres répartis de manière stratégique.**

## Les Centres de la DDU

- \*Abidjan Est 1 est chargé du traitement d'une partie des dossiers de Cocody\*\* ;
- \* Abidjan Est 2 s'occupe des dossiers de Bingerville ;
- \* Abidjan Est 3 prend en charge une autre portion de Cocody , permettant ainsi une gestion optimale de cette commune \*\* ;
- \*Abidjan Sud gère les dossiers de Treichville, Koumassi et Port-Bouët ;
- \*Abidjan Ouest se consacre aux communes d'Attécoubé, Yopougon et Songon ;
- \*Abidjan Nord traite les dossiers de la commune d'Abobo et de la commune d'Anyama.

Nous avons enfin le Service des Actes Spécifiques qui traite uniquement les parcelles hors lotissement, (lotissements non-approuvés) sur l'ensemble du territoire pourvu simplement que la parcelle soit dans le périmètre urbain. Les Centres de traitement de la Direction du Domaine Urbain sont situés au 1er étage de la Tour D. Chaque centre de la Direction du Domaine Urbain est doté des Trois (03) Services Suivants:

## Le Service de la Documentation Domaniale

Le Service est chargé de l'instruction initiale des dossiers. Il joue un rôle crucial dans la vérification de la conformité des documents déposés, l'édition des états domaniaux et la mise à jour des éléments nécessaires. Lorsqu'un dossier physique provenant du guichet unique du foncier est réceptionné par le service courrier, une vérification minutieuse est effectuée pour s'assurer de la conformité des documents avec la documentation domaniale. Une fois cette étape franchie, l'état domanial est édité, offrant ainsi un historique complet des transactions foncières associées à la parcelle en question.

De plus, les compulsoires et les exploits du dossier sont mis à jour pour faciliter la demande d'ACD. L'état domanial validé est ensuite signé par le sous-directeur, garantissant ainsi son

exactitude et sa conformité avec les informations transmises en vue du traitement. Nous avons ensuite le service de l'Attestation Domaniale

## Le Service de l'Attestation Domaniale

Cette administration joue un rôle essentiel dans la délivrance des attestations domaniales pour les lots demandés. Ce service effectue une lecture approfondie du plan afin de vérifier si le lot en question est situé dans un lotissement approuvé. Ensuite, il procède à une vérification minutieuse pour s'assurer que le lot demandé est en conformité avec le plan approuvé et est éligible à l'attestation domaniale.

Une fois ces vérifications effectuées, le chef de service prépare le projet d'attestation domaniale, qui est ensuite visé par le chef de centre compétent. Enfin, l'attestation domaniale est transmise au directeur du Domaine Urbain pour sa signature. Bien que le document lui-même ne soit pas remis directement à l'utilisateur, une notification est envoyée au guichet pour informer celui-ci que son dossier a été transmis à la conservation foncière en vue de l'immatriculation de la parcelle. Nous avons enfin, le service des Arrêtés de Concessions Définitives.

## Le département des ACD

Le Service des Arrêtés de Concessions Définitives qui a la responsabilité du traitement des dossiers revenant de la conservation foncière, une fois que la parcelle a été immatriculée et le bornage contradictoire réalisé. Ce service prend en charge ces dossiers et élabore les projets d'ACD correspondant à chaque parcelle immatriculée. Une fois le projet d'ACD finalisé, il est soumis au chef de centre pour validation. L'ACD signé est transmis au Conservateur en vue du paiement du prix de cession et des frais annexes.

Après le règlement des frais et la publication au Livre Foncier, l'ACD est retransmise au Directeur du Domaine Urbain, qui la transmet ensuite au Guichet Unique pour être remise à l'utilisateur.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



**PASSAGE AU PAIEMENT DIGITAL VIA  
TRÉSORMONEY POUR TOUS LES  
DÉPÔTS D'ACTES AU GUICHET CENTRAL  
ET SES ANTENNES**



[www.tresormoney.ci](http://www.tresormoney.ci)



**9969**  
option 2 ensuite 3

# M. EBA MATHIAS

CHEF DE SERVICE DU REJET (GUF)



**Bonjour Monsieur, pouvez-vous vous présenter ainsi que votre service de façon succincte ?**

**M. Eba Mathias :** Bonjour, je suis Eba Mathias, chef du service de rejet. Notre service a pour rôle essentiel la gestion des dossiers rejetés. Cette gestion consiste à recevoir et de traiter les dossiers rejetés par les directions techniques. Une fois les dossiers reçus à notre service, nous effectuons une vérification approfondie tant sur la forme que sur le fond. Ensuite, nous procédons à la saisie des informations contenues dans ces dossiers, puis nous les rangeons. Une fois les dossiers classés, ces informations sont reversées au service call center du guichet à l'effet de contacter l'utilisateur. Lorsque l'utilisateur arrive chez nous, nous lui expliquons les motifs du rejet.

Lorsque l'utilisateur a compris le motif de la convocation, il retire le dossier. Ce retrait se fait dans le registre physique. Une fois le retrait effectué, les informations du retirant sont enregistrées dans un fichier numérique appelé fichier de mise à jour. Pour clore la rencontre, nous lui donnons les conseils d'usage pour satisfaire ou non le rejet.

Il est important de souligner que notre service traite essentiellement deux types de rejets : les rejets "compléments" et les rejets "définitifs".

**Merci pour cette présentation détaillée. Vous avez mentionné deux types de rejets, pourriez-vous nous en dire plus en détail ? À part ces deux cas que vous avez évoqués, y a-t-il d'autres situations auxquelles vous êtes confrontés ?**

**M Eba Mathias :** Les rejets compléments concernent plusieurs cas entre autre une pièce illisible, ce qui rend difficile l'identification de l'utilisateur. En effet, nous traitons d'autres cas de rejets. Par exemple, il peut s'agir de situations liées aux compulsoires. En effet

pour inscrire leur nom dans le guide du Ministère, il faut que cela soit attesté par un compulsoire, c'est-à-dire un exploit d'huissier. C'est ce qui nous permet de leur demander de fournir l'exploit d'huissier. Nous pouvons résoudre ces problèmes. En revanche, les rejets définitifs concernent par exemple un lot situé sur une voie ou un lotissement non approuvé, il peut s'agir aussi des documents falsifiés tels qu'une fausse lettre d'attribution.

**Très bien, merci pour ces précisions. Maintenant, lorsque vous recevez un dossier rejeté, pourriez-vous nous expliquer concrètement quelles sont les étapes que vous suivez pour le traiter ? Quels sont les éléments que vous vérifiez dans ces dossiers ?**

**M Eba Mathias :** Lorsque nous recevons un dossier rejeté, nous vérifions les mêmes informations que celles requises lors de la soumission initiale du dossier c'est-à-dire pendant la demande de l'acte. Nous contrôlons des éléments tels que la carte nationale d'identité, l'originale de l'attestation villageoise ou la lettre d'attribution, ainsi que les pièces techniques du dossier. Une fois que toutes ces pièces sont conformes, nous réceptionnons le dossier. Ensuite, nous procédons à la saisie des informations dans notre système et transmettons les détails du dossier au centre d'appels chargé de contacter l'utilisateur. Un rendez-vous lui est fixé pour qu'il vienne au service de rejet.

Lorsque l'utilisateur se présente, nous effectuons une nouvelle vérification des pièces fournies pour s'assurer de leur authenticité. Si tout est en ordre, nous enregistrons le dossier et prenons en charge la convocation ultérieure de l'utilisateur.

**Pouvez-vous nous donner une idée du volume de dossiers que vous traitez en moyenne ? Combien de dossiers êtes-vous amenés à traiter chaque semaine ?**

**M Eba Mathias :** Le volume de dossiers que nous traitons peut varier d'une semaine à l'autre, car les rejets ne sont pas constants. En moyenne, nous traitons environ 200 à 300 dossiers par semaine. Cependant, ce chiffre peut varier en fonction de divers facteurs tels que la période de l'année ou l'activité des autres services. Par conséquent, il est difficile de donner un chiffre exact, mais cette fourchette donne une idée générale du volume de travail que nous gérons régulièrement.



**Merci beaucoup pour toutes ces informations, Monsieur Eba Mathias. Avez-vous quelque chose à ajouter ou à souligner concernant votre service de rejet ?**

**M Eba Mathias :** Je voudrais simplement souligner l'importance de la collaboration entre notre service de rejet et les usagers. Nous comprenons que les rejets peuvent être décevants pour les usagers, mais nous sommes là pour les aider à résoudre les problèmes et à satisfaire les exigences requises.

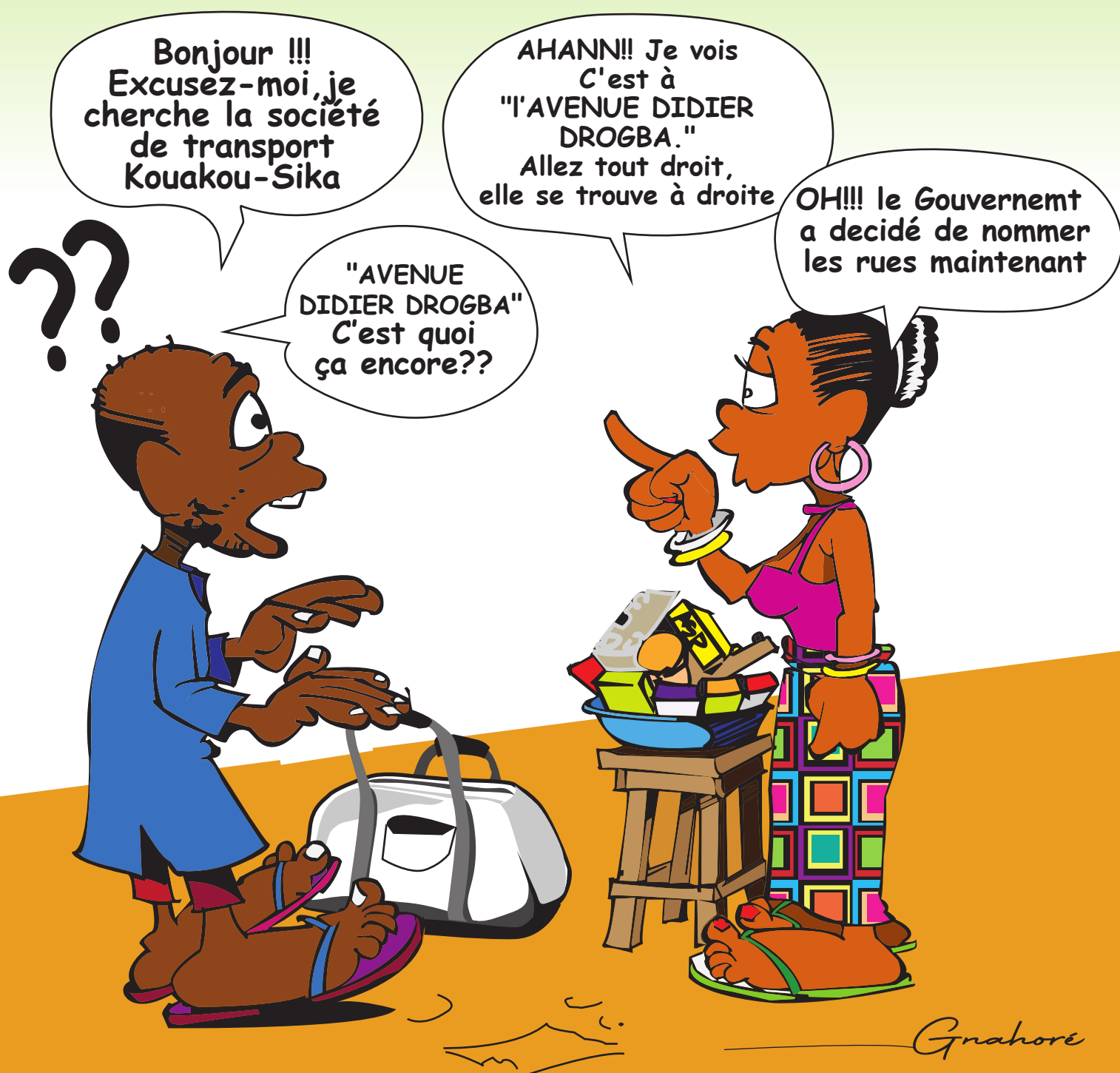
Nous invitons donc les usagers à coopérer avec nous en répondant rapidement à nos convocations et en fournissant les pièces justificatives nécessaires. Cela facilitera le processus de traitement des dossiers et nous permettra de leur offrir un service efficace et de qualité.

**Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés dans votre travail quotidien ? Y a-t-il des problèmes récurrents que vous rencontrez fréquemment ?**

**M Eba Mathias :** Notre principal défi réside dans le nombre croissant de dossiers rejetés et le manque de réponse rapide de la part des usagers convoqués. Malheureusement, certains dossiers restent en attente pendant des mois, voire des années, car les usagers ne se présentent pas dans les délais impartis. Cela entraîne une accumulation de dossiers dans nos bureaux et nos archives, alors que ces problèmes pourraient être résolus facilement si les usagers agissaient rapidement. Nous essayons de sensibiliser les usagers à cette situation et les appelons à se montrer plus réactifs en répondant à nos convocations dans les délais fixés. Cela nous permettrait de traiter leurs dossiers efficacement et de leur fournir un service satisfaisant.



# ADRESSAGE DES RUES





## «LE PROJET D'ADRESSAGE DES RUES VA AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DU DISTRICT D'ABIDJAN».

◆ **Bruno Nabagné Koné**

*Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme*

**32 BOULEVARDS,  
211 AVENUES ET PRÈS  
DE 14 000 RUES  
ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS**

Le projet d'adressage du district d'Abidjan, initié par le gouvernement ivoirien depuis 2017, avance à grands pas. Le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Koné, dans cette interview, lève un coin du voile sur les pans de cette initiative qui va permettre aux populations de mieux se déplacer.

**Vous avez inauguré le 3 mai 2021 la centrale d'adressage logée au Bnetd, la structure chargée de mener l'opération d'adressage du district d'Abidjan. Deux ans après, où en sommes-nous avec ce projet?**

Je voudrais avant toute chose, traduire mes sentiments de gratitude à M. le Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, pour avoir autorisé ce projet qui est inscrit dans les priorités de son action de la période 2021-2025. Je remercie également le Premier Ministre, Patrick ACHI, qui depuis

le premier jour, nous suit et nous accompagne de ses conseils et instructions pour la bonne marche de ce projet, dont le caractère structurant n'échappe à personne.

Pour revenir à votre question, le rappel de l'inauguration de la Centrale d'adressage me paraît pertinent, parce qu'il y a eu plusieurs phases importantes, dont celle-là, dans l'exécution de ce projet.

Il y a eu le recrutement de l'assistant international (le groupe français IGN FI) pour accompagner ce projet, la création de la Commission Nationale de Toponymie et la désignation de la CAPEC (Cellule d'analyse de Politique Economique du Cires), comme acteur de la mise en œuvre de cet aspect, la confirmation du financement du projet par la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA), et surtout le lancement de la phase terrain du projet, avec les étapes de l'enquête, de la numérisation des données, du pochage, etc.

À cet effet, la capitale économique a été subdivisée en plusieurs parties : la zone 1 couvre les communes du sud (Port-Bouët, Koumassi, Marcory, Treichville) ; la zone 2 regroupe les communes centrales (Adjamé, Plateau, Attécoubé-Est) ; la zone 3 comprend les communes de Cocody et Bingerville ; la zone 4 se compose des communes d'Abobo et d'Anyama et la zone 5, comprend les communes de Yopougon, d'Attécoubé-Ouest et de Songon. Comme vous pouvez le voir, le projet avance très bien.

**Des enquêtes avaient été prévues dans ces différentes zones, dans le cadre de l'opération d'adressage des rues. À quel niveau se situent ces enquêtes ?**

Les enquêtes sont achevées dans les zones 1, 2 et 3. Et elles viennent de démarrer au niveau d'Abobo. Elles sont précédées d'échanges approfondis avec les premiers responsables des communes, les chefferies traditionnelles, les groupes constitués, etc. cette étape permet d'avoir une configuration relativement précise du terrain, des voies de circulation, mais également des unités d'occupation.

**Et à la suite des enquêtes, M. le ministre, qu'est ce qui a été fait ?**

Après l'enquête vient le travail de terrain. Il consiste à aller sur les sites préalablement

identifiés avec les équipements appropriés, à mettre en œuvre les opérations de pochage, c'est-à-dire apposer un numéro sur les unités d'occupation. A Abidjan, nous avons adopté le système métrique. Ensuite, l'on passe à l'étape importante de dénomination des voies. Au cours de cette phase, des propositions ont été faites par la CAPEC du Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES) de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody.

Cette équipe pluridisciplinaire composée d'anthropologues, d'historiens, de sociologues, d'économistes... a fait des propositions de dénomination des voies qui ont été transmises aux conseils municipaux et au District Autonome d'Abidjan pour validation.

Après la validation par le District (pour les voies structurantes) et les communes, les listes sont soumises au conseil des ministres pour adoption avant d'être rendues publiques. Et comme vous avez pu le voir il y a à quelques mois, les premières listes, comportant environ 2500 dénominations, ont été adoptées en conseil des ministres, pour les zones 1, 2 et 3. Ces dénominations sont donc, aujourd'hui, officielles et peuvent être rendues publiques.

*Le projet, dans son ensemble, est à ce jour très avancé ;  
**environ 90%, pour Cocody et Bingerville et les premiers travaux ont commencé pour Abobo et Anyama.***

Voilà donc où nous en sommes, dans la conduite de ce projet dont l'intérêt pour notre pays et pour nos populations est indéniable.

**M. le ministre, vous évoquiez tantôt le système métrique adopté par la Côte d'Ivoire, dans le cadre du projet d'adressage des rues?**

**Que recouvre ce système?**

D'une manière générale, il y a deux types de numérotation dans ce processus. On a le système séquentiel, qui consiste à aligner les chiffres (1, 2, 3, 4...), avec à droite les numéros pairs et à gauche, les numéros impairs. Ce système est adapté dans des environnements urbains stabilisés. C'est-à-dire, des villes où pour les dix à quinze prochaines années, l'urbanisme restera stable ou évoluera très peu. C'est le cas pour la plupart des grandes villes européennes, contrairement à nos villes, qui sont en pleine transition et en mutation pour au moins une vingtaine d'années encore. Dans ce système séquentiel, lorsqu'il y a des évolutions, qui sont forcément marginales, on procède à des corrections, avec des bis, des ter...!

À l'opposé, le système préconisé pour les environnements qui ne sont pas encore stabilisés, comme le nôtre, c'est celui dit métrique. Il permet de donner un numéro qui correspond à la distance entre l'entrée d'une voie et la porte de l'unité d'occupation (habitation, commerce, bureaux...). Ici aussi, on s'inscrit dans la logique d'attribution des numéros pairs à droite et impairs à gauche.

L'avantage ici est que la numérotation s'adapte à l'évolution de l'urbanisme dans la ville ou dans la rue et chaque numéro dans la rue étant unique, les risques de confusion sont inexistantes. Ce qui est important, c'est d'attribuer un identifiant unique à chaque unité d'occupation, de sorte que lorsque vous êtes au 101 d'une rue donnée, vous êtes le seul à avoir ce numéro et cela facilite même l'orientation, dès lors qu'on a compris comment cela fonctionne.

*Nous avons des dénominations plus faciles à retenir, car pour la plupart, issues du quotidien des Ivoiriens, de notre histoire, de notre géographie, de notre vécu, etc.,*

**Quelle est la différence entre le projet d'adressage en cours et les autres proposés initialement?**

À notre connaissance, il y a eu un projet d'adressage des rues avant l'indépendance. Cette initiative avait été circonscrite au quartier du Plateau, et étendue à un moindre niveau à la commune de Treichville, qui était un quartier moderne naissant. Ce projet ne comportait que la dénomination des voies. Plus tard, deux autres projets ont été initiés, mais ne sont pas arrivés à leur terme. Eux-aussi se sont limités à l'attribution de noms ou de codes aux voies de circulation. Nous avons tous pu noter que les codes alphanumériques (J 25, L206, etc.) proposés par le plus récent de ces projets, n'ont jamais réussi à se fixer dans la mémoire collective. La grande différence avec le projet actuel est que, d'une part, nous avons des dénominations plus faciles à retenir, car pour la plupart, issues du quotidien des Ivoiriens, de notre histoire, de notre géographie, de notre vécu, etc., et d'autre part, et c'est l'évolution la plus importante, l'adressage est cette fois complet, va jusqu'à l'attribution de numéros aux unités d'occupation.

Cela permettra de s'orienter aisément, de se repérer facilement et précisément, avec un nom de voie et un numéro d'unité d'occupation.



**Est-ce à dire que c'en est fini pour les indications à l'ivoirienne, à l'instar de telle ou telle boutique, à proximité de la vendeuse de banane... ?**

**(Rires)** Peut-être que cela va continuer pour certains, qui sait ?

**Mais, il est clair qu'on aura l'option d'aller vers quelque chose de plus précis et de plus conforme à l'évolution de notre pays et de nos villes. On pourra dire : « je suis au 110, Boulevard Jean Baptiste Mockey » ou « au 230, rue Amadou Kourouma », ce qui permet de se repérer beaucoup plus facilement.**

**Quels sont les principes directeurs sur lesquels se sont appuyés les experts pour le choix des différentes dénominations ?**

Nous avons fait confiance à la Capec (Cellule d'analyse de Politique Economique du Cires) pour la constitution du répertoire de toponymes. Comme je l'ai indiqué, la CAPEC est une cellule pluridisciplinaire, qui compte en son sein, des experts, des hommes de culture et des personnalités qui n'ont aucune raison d'être complaisants dans la mission qui leur a été confiée. Ils ont pris comme principes de base, tout ce qui peut permettre aux Ivoiriens de se reconnaître ; notre histoire, notre géographie, notre flore, notre faune, notre vie de tous les jours...

Le processus de dénomination a par ailleurs été très inclusif, parce que la Capec a échangé longuement avec les populations dans chacune des communes, avec les responsables communaux, les chefferies traditionnelles, la société civile, les associations, etc.

Ce processus inclusif s'est poursuivi avec la validation des propositions de la Capec par les municipalités et le District, avant l'adoption des listes en conseil des Ministres. **Avant tout cela, il convient de préciser que les voies de circulation ont été classées en trois catégories: les boulevards, qui sont les voies les plus structurantes et qui généralement relient deux ou plusieurs communes; ensuite, les avenues (des voies qui relient deux boulevards, deux places ou deux quartiers); enfin les rues. À ce jour, ce sont 32 boulevards, 211 avenues et près de 14 000 rues qui ont été identifiés pour ce qui concerne le district d'Abidjan.**

Nous avons décidé, de commun accord avec l'ensemble des experts, d'attribuer aux boulevards, les noms de personnalités qui ont marqué l'histoire de la Côte d'Ivoire (anciens chefs d'État, anciens Premiers ministres, ministres...); Certains noms de personnalités étrangères qui ont eu un apport positif à la marche de notre pays, ont été maintenus.

Les noms attribués aux avenues sont ceux de personnalités politiques, de sportifs de haut niveau (qui ont participé aux jeux Olympiques, à une Coupe du monde, qui ont remporté des compétitions africaines...), d'artistes, de scientifiques, bref, de personnes qui ont hissé haut le drapeau de la Côte d'Ivoire ou qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à son essor. Au niveau des rues, nous avons privilégié les noms de personnalité ayant une histoire avec une commune donnée ou qui, ayant vécu dans la commune en question, ont eu un parcours national remarquable.

Enfin, au-delà des dénominations à partir de noms de personnalités, nous avons intégré des noms de mets locaux, de fleuves, de plantes, d'animaux, des concepts et des valeurs, etc. **Il faut signaler qu'à ce jour, environ 2 400 voies dénommées ont été adoptés en Conseil des ministres et un peu plus de 5 500 voies ont franchi les trois quarts du processus, sont à l'étape d'adoption par les communes avant celle du conseil des ministres.**

**Au niveau des voies les plus structurantes, vous avez indiqué qu'elles devront porter les noms d'anciens chefs d'Etats. L'ex-Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo est-il sur la liste ?**

Oui, bien sûr ! Car il est un ancien chef d'État.

**Et quel est le boulevard qui porte son nom ?**

C'est l'un des grands boulevards entre les communes d'Adjamé et de Yopougon.

**Est-ce qu'on pourrait inscrire cette attribution du nom de l'ancien président dans la commune de Yopougon dans le cadre du processus de réconciliation nationale ?**

Il faut dire que le processus d'adressage des rues n'est pas inscrit dans une dynamique politique. C'est d'abord une activité technique, dont l'objectif est de permettre aux Ivoiriens de s'orienter plus aisément et plus précisément.

De permettre aux Sapeurs-pompiers, au Samu, aux forces de sécurité... d'être plus réactifs et plus efficaces dans l'exercice de leurs missions, de permettre aux acteurs du e-commerce (commerce en ligne) d'être plus performants, aux populations de se déplacer plus facilement, de permettre à nos villes de mieux jouer leur fonction de facilitation des activités économiques et sociales, etc. Mais, au-delà, si cela peut permettre de régler des problèmes politiques, tant mieux.



**Quelle est la proportion de noms de personnalités politiques ?**

Nous avons privilégié des marqueurs de l'histoire de notre pays, des noms de personnes, des faits, des dates, des plantes, etc., des dénominations qui parlent à l'ivoirien moyen. **Il est généralement recommandé que les noms de personnes représentent 60% de l'ensemble des dénominations, mais nous avons décidé d'aller jusqu'à 70% (de noms de personnes), contre 30% pour les autres types (fleuves, plantes, dates, valeurs, etc.).**

**Le boulevard Valéry Giscard d'Estaing a-t-il été débaptisé ?**

Oui. Mais, l'objectif n'était pas de le débaptiser. Nous avons demandé à la Capec de faire un travail scientifique, d'apprécier le degré d'appropriation des noms déjà attribués avant la présente opération d'adressage. Les experts de cette structure ont mené des enquêtes auprès des populations, ont revisité notre histoire pour apprécier l'apport de telle ou telle personnalité dont le nom avait été donné à une voie de circulation et sur ces bases, ont proposé le maintien ou non de certaines dénominations anciennes.

Le caractère inclusif du processus, avec l'implication des communes et du district autonome d'Abidjan, le Conseil des Ministres..., permet de dire qu'aucun choix n'est hasardeux et que les décisions prises le sont en toute responsabilité. C'est donc, après une analyse relativement approfondie, qu'il a été décidé de débaptiser certaines voies.

**Comme le boulevard Giscard d'Estaing ?**

Effectivement ! Pour faire la cohérence du lien entre l'aéroport Félix Houphouët-Boigny à Port-Bouet et le pont du même nom, cette voie a été rebaptisée "Boulevard Félix Houphouët-Boigny".

## Ce sont deux symboles ?

Oui, ce boulevard est l'un des plus importants de notre pays, il est quotidiennement emprunté par tous les nouveaux arrivants dans notre pays, c'est souvent le premier contact avec notre pays et les ivoiriens, de façon presque unanime, ont souhaité ce changement qui, je le précise à nouveau, n'a pas de relent politique. C'est aussi un hommage mérité rendu au père fondateur de la nation ivoirienne.

## Est-ce que vous avez tenu compte des ronds-points dans la ville d'Abidjan ?

L'objectif de ce projet étant de s'orienter plus facilement dans la ville, tout ce qui peut permettre cela a été pris en compte. Donc, les ponts, les carrefours, les ronds-points, les rues, les places publiques... sont bien pris en compte.

## Combien coûtera ce vaste projet ?

Au total, le projet va coûter 15 millions de dollars (soit environ 10 milliards F Cfa), prenant en compte toutes les articulations du projet (études, assistance technique internationale, fonctionnement de la centrale

d'adressage, dont la vocation est de permettre la pérennisation du projet, enquêtes, plaques de rues, etc.).

A ce montant, l'État de Côte d'Ivoire a décidé d'ajouter 2,8 milliards de F Cfa pour la fabrication des plaques des numéros d'unités d'occupation qui, à l'origine, était à la charge des occupants. Le financement par l'État permet, outre l'économie pour les populations, d'harmoniser l'identité des plaques, ce qui va dans le sens de l'objectif du projet, faciliter le repérage et les déplacements dans la ville.

Les prochaines étapes du projet sont les villes de Bouaké et San Pedro, sur financement de la Banque Mondiale, ainsi que celles de Yamoussoukro, de Korhogo et de Daloa.

Ces villes ont été retenues en raison de l'importance de leur population et de l'activité économique qui s'y exerce.

**Quelle sera la matière utilisée pour que les plaques ne soient pas vandalisées ?**

**Vous savez bien que l'aluminium est très prisé, car utilisé dans la fabrication de récipients ?**

C'est une préoccupation qui a été prise en compte par les techniciens. Les matériaux utilisés ne devraient pas être l'objet de convoitise.

**Est-ce qu'on a une idée de la date d'achèvement du projet ?**

**Le projet est à un niveau d'avancement très satisfaisant. L'avantage est qu'il n'a pas besoin d'être achevé complètement pour commencer à être appliqué. En effet, dès lors qu'une zone est enquêtée, planifiée, dénommée, on peut commencer à en exploiter les données d'adressage. On peut donc, dès aujourd'hui, commencer à utiliser les données d'adressages des zones de Port-Bouët, Koumassi, Marcory, Treichville, Plateau, Attécoubé-Est, Adjamé et bientôt Cocody et Bingerville.**

Des conventions de partage de données ont été signées avec un certain nombre d'acteurs intéressés (CIE, Sodeci, Poste de CI, ONECI, DGI, etc.) et les données numériques sont en cours de partage avec les plateformes numériques de navigation. Ensuite, nous passerons à la zone 4, composée d'Abobo et Anyama puis à la zone 5, Yopougon, Attécoubé-Ouest et Songon, qui seront achevés dans le courant de l'année 2024. **On peut donc dire que dans un an, ce projet sera bouclé pour ce qui concerne le district d'Abidjan.**

**Abidjan connaît une urbanisation galopante. Quelles sont les garanties prises pour ne pas être dépassé par les techniques d'adressage ?**

Toutes les communes concernées ont été entièrement enquêtées, y compris les

nouveaux quartiers. Les extensions en dehors de ces zones feront l'objet d'études complémentaires et cela est prévu par la centrale d'adressage, qui a sciemment été logée au sein du BNETD et qui, comme je l'ai indiqué précédemment, a la mission de pérenniser le projet, en assurant l'extension aux autres villes, mais aussi en assurant la mise à jour régulière des données existantes.

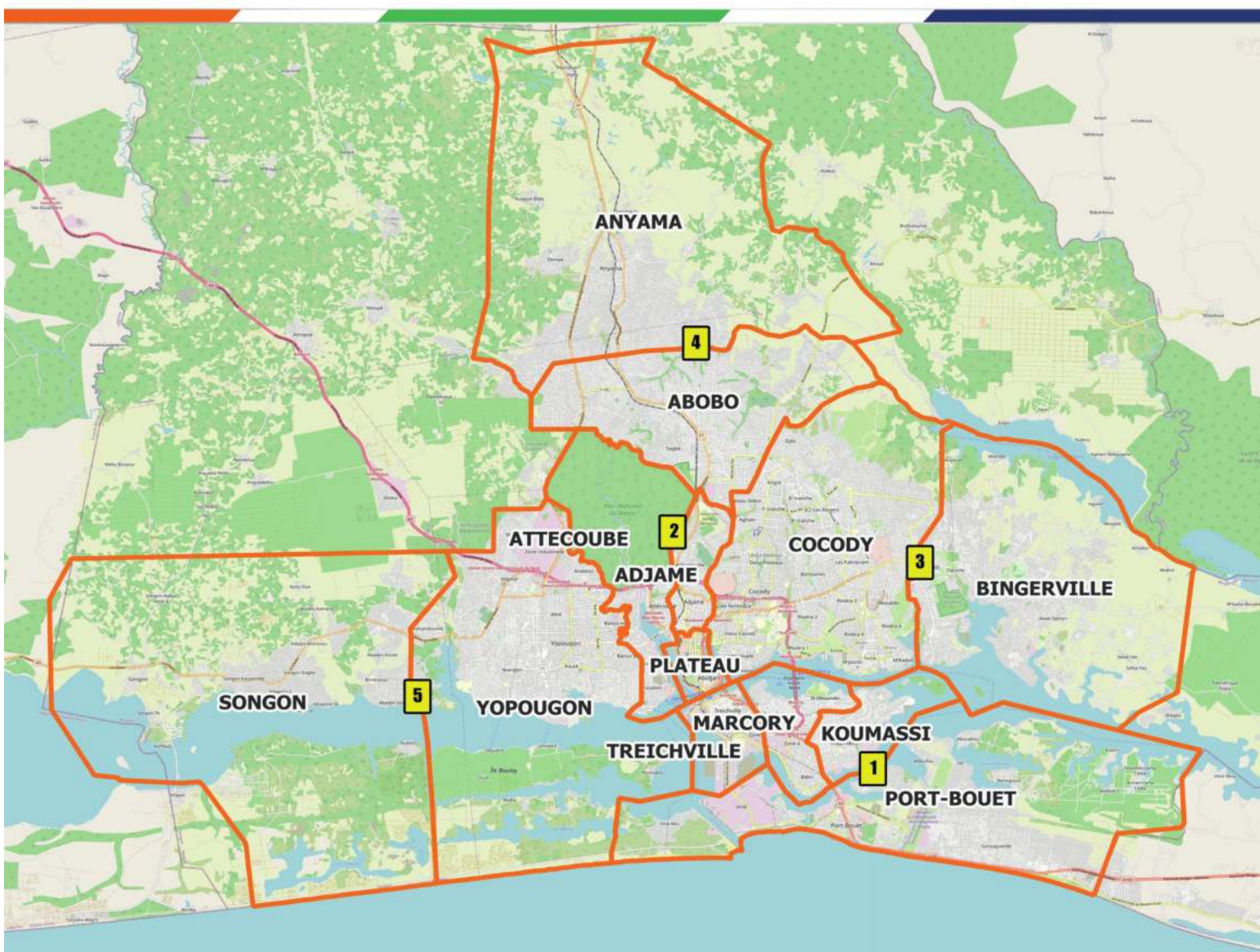
**Quelles sont les retombées de ce projet pour les personnes physiques et morales, mais surtout pour le gouvernement ?**

C'est un projet d'envergure, l'un des plus structurants menés dans notre pays au cours des dix dernières années, dont l'apport aux plans économique et social est énorme. Il sera apprécié à sa juste valeur au fil du temps. Il permettra aux Abidjanais de gagner du temps. Il permettra de renforcer la sécurité des biens et des personnes en facilitant les déplacements des sapeurs-pompiers, du SAMU, des forces de police, etc. le commerce électronique sera facilité et rendu plus dynamique.



Il permettra aux structures privées ou publiques de se déplacer et de s'orienter plus aisément, de retrouver plus facilement une personne ou un service. Il permettra par exemple aux communes et au Ministère que je dirige, d'exercer un meilleur contrôle sur les constructions et de mieux lutter contre les occupations anarchiques dans l'espace urbain.

Ce projet permet surtout à nos villes et à notre pays de se moderniser, d'utiliser des outils et des facilités mis en œuvre dans toutes les grandes villes du monde pour se repérer. Il permet indirectement à nos villes, de jouer pleinement leurs fonctions de facilitation des activités économiques, de mobilité, de lieux de loisirs, etc., d'être de vraies villes au service de l'épanouissement de leurs habitants.



Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Centre d'appel du MCLU au : **1378** du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30.

**bnetd**

**IGNFI**

Groupe  
Défis & Stratégies

**GEOFIT**

| SERVICES ET DIRECTIONS CONCERNES                                                                                | LOCALISATION                                              | CONTACTS                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Cabinet du ministre                                                                                             | TOUR A 17 <sup>ème</sup> étage                            |                                  |
| Service de l'informatique, des nouvelles technologies et de l'archivage (GUF)                                   | TOUR D 6 <sup>ème</sup> étage                             | 27 20 21 38 12                   |
| Direction de la Modernisation, de l'Informatique, de la Simplification et de la Sécurisation des Actes (DMISSA) | TOUR D 4 <sup>ème</sup> étage                             | 27 20 22 18 12                   |
| Direction de la topographie et de la cartographie                                                               | Abidjan-Plateau, Avenue Docteur Jamot, Bvd Clozel         | 27 20 21 38 98                   |
| Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat (GUF)                                                                 | TOUR A Rez-de-chaussée                                    | 27 20 33 41 17<br>27 20 33 41 18 |
| Direction de l'Urbanisme (DU)                                                                                   | TOUR D 3 <sup>ème</sup> étage                             | 27 20 21 13 43<br>27 20 21 38 00 |
| Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)                                                      | TOUR D 27 <sup>ème</sup> étage                            | 27 20 21 24 09                   |
| Brigade / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux                                                   | TOUR D 4 <sup>ème</sup> étage                             | 27 20 21 38 25                   |
| Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC)                                                                   | Cocody Deux-Plateaux<br>Boulevard Latrille - Quartier BMW | 27 22 51 48 50                   |
| Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC)                                                         | Plateau - Immeuble près de la Police Judiciaire           | 27 20 21 38 98                   |
| Direction des Etudes, des Matériaux et de l'Architecture (DEMA)                                                 | TOUR D 8 <sup>ème</sup> étage                             | 27 20 22 24 88                   |
| Direction de la Construction et de la Maintenance (DCM)                                                         | TOUR D 5 <sup>ème</sup> étage                             | 27 20 21 03 69                   |
| Centre de Promotion des Logements Sociaux (CPLS)                                                                | Cocody Deux-Plateaux<br>Quartier BMW                      | 27 22 41 82 83                   |
| Direction Générale du Logement & du Cadre de Vie (DGLCV)                                                        | TOUR D 26 <sup>ème</sup> étage                            |                                  |
| Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF)                                                          | Tour D - 2 <sup>ème</sup> étage                           | 27 20 22 22 41                   |
| Direction du Domaine Urbain (DDU)                                                                               | Tour D - 1 <sup>ème</sup> étage                           | 27 20 21 38 34                   |
| Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)                                                    | Tour D - 24 <sup>ème</sup> étage                          | 27 20 22 41 60                   |
| Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie (DGLVC)                                                       | Tour D - 7 <sup>ème</sup> étage                           | 27 20 22 65 83                   |
| Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture (DGCMA)                           | Tour D - 6 <sup>ème</sup> étage                           | 27 20 21 07 06                   |